Le Mesnil Sevin
La Grand'Maison
La Haute Beauce
Les Sablons

Le Ferréolien

DÉCEMBRE 2016 - numéro 2

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

Édito p.1
Travaux p.2
Carte d'identité p.2
Soyons Éco-mobile ! p.3
Foyer rural - Animation p.4
Inondations p.5
Journées du Patrimoine p.5
Conseils municipaux p.6
Tricot-thé p.7
Légumes bio - projet AMAP p.7
Trek ferréolien p.7
Taxe foncière p.8
Petit moulin des Vaux de Cernay p.10
Musée Raymond Devos p.11
État civil p.12
La photo du Ferréolien p.12

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48
mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°2

Bulletin municipal de Saint Forget
DÉCEMBRE 2016
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication
Tirage : 250 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Tout doucement l'hiver prend ses quartiers et le temps des soirées au coin du feu est arrivé. Vous trouverez dans ce nouveau numéro du Ferréolien toute l'actualité de notre village.

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Grands Prés sont terminés. La pose des nouveaux candélabres et la suppression des supports bétons et bois offre une vision plus esthétique de la rue.

Début octobre, nous avons appris que les modalités de délivrance des cartes d'identités étaient modifiées. À partir du 8 novembre 2016, elles ne seront plus délivrées que par les communes équipées d'une station biométrique comme pour les passeports.

Le dossier de la rue de la Mairie continue à avancer. Dans le cadre et en application des procédures conformes, un arrêté de péril a été pris au mois de juillet et notifié aux propriétaires, les mettant en demeure d'effectuer les travaux dans un délai de trois mois. En l'absence de l'exécution des travaux par les propriétaires, l'arrêté permet à la commune d'effectuer les travaux à frais avancés. Un titre de recette sera ensuite émis et envoyé aux propriétaires pour obtenir d'eux le remboursement des frais avancés. Aujourd'hui les travaux n'ont pas commencé et par conséquent la commune va se substituer aux propriétaires. Le dossier technique et financier est mis en œuvre pour des travaux qui pourraient avoir lieu à l'automne 2017.
Afin d'améliorer la sécurité pour les riverains qui doivent sortir sur la D91 côté 17 tournants, des miroirs provisoires ont été installés avec l'accord du département.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 8 janvier à 11h pour les vœux du maire et sachez que je reste à votre disposition pour répondre à vos préoccupations communales.

Je vous souhaite à toutes et tous de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Votre Maire
Jean-Luc JANNIN



Travaux

Enfouissement des réseaux

L'été 2016 a vu l'enfouissement des réseaux ERDF, France Télécom, éclairage public rue des Grands Prés. La commune a profité de l'enfouissement de la ligne ERDF entre le poste de distribution situé près de l'abri bus au Mesnil Sevin et Le Mesnil St Denis pour mutualiser les travaux de terrassement et permettre des économies substantielles.
Les travaux ont volontairement été effectués durant l'été, période de vacances scolaires, pour minimiser au maximum les désagréments dû aux travaux, en particulier la ligne de bus 39 17 dont l'arrêt était reporté sur le rond-point St-Laurent.
Le montant des travaux s'élève à 88 000€ HT financé pour 60% par des subventions et 40% en autofinancement.
Il restera quelques rues dont les réseaux sont à enfouir. Elles feront parties d'une autre tranche de travaux pour l'instant non programmée.





Carte d'identité

Depuis le 8 novembre 2016, **les cartes d'identités ne sont plus délivrées par la Mairie de St Forget mais, comme pour les passeports, sont délivrées par les mairies équipées de matériel biométrique.**

Les demandes de carte d'identité se déroulent dorénavant comme suit :

Vous disposez d'un ordinateur, une tablette, un smartphone :
- rendez-vous sur https://predemande-cni.ants.gouv.fr/. Après avoir créé un compte, vous pourrez remplir une prédemande. Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.
- noter le numéro de pré-demande qui vous est attribué

Vous n'avez pas d'ordinateur, tablette, smarphone :
- vous pouvez retirer dans votre Mairie le document à remplir

Quel que soit votre choix :
- prendre RDV dans l'une des 34 mairies des Yvelines mises à disposition
- rassembler les pièces justificatives
- se présenter au guichet de la mairie pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
- retirer la carte d'identité dans la mairie où a été déposé la demande.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.



Plus d'infos sur www.service-public.fr ou www.yvelines.gouv.fr

Les 34 communes :
Aubergenville, Beynes, Bonnières-sur-Seine, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Conflans-Sainte-Honorine, Elancourt, Guyancourt, Houdan, Houilles, Jouy-en-Josas, Limay, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-La-Ville, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Les Mureaux, Noisy-le-Roi, Le Pecq, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Sartrouville, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy Villacoublay, Versailles, Viroflay

communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Soyons Écomobile

Le 8 octobre avait lieu l'inauguration du service d'Écomobilité Sociale et Partagée de la CCHVC sur la station n°1 de Chevreuse.

Les voitures électriques installées sur le territoire de la CCHVC sont disponibles.

Pour St Forget, la station se trouve rue du Bel Air au Mesnil Sevin.

Le petit flyer ci-dessous vous informe des modalités d'inscriptions afin de pouvoir bénéficier de ce service. En complément, **le Conseil Communautaire a voté la gratuité de la recharge des véhicules particuliers pour une durée de 6 mois.**



UNE GAMME DE SERVICES CLÉ EN MAIN

L'AUTOPARTAGE
Je réserve des voitures disponibles à tout moment.

LE COVOITURAGE
Je partage mes trajets et mes frais. Je choisis de covoiturer ou d'être covoituré.

LA RECHARGE
J'effectue une réservation de charge pour mon véhicule électrique.

Inscription gratuite et unique sur www.cchvc.clem.mobi ou sur l'application Clem'.

Réservation en ligne ou en station

Tarifs dégressifs pour l'autopartage

Abonnement de 4€ mensuel prélevés uniquement si utilisation du service dans le mois

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

TARIFS AUTOPARTAGE

Tarifs à la demi-heure, dégressifs*.
1,87€ de l'heure sur 24h.

1ère heure	2ème heure	3ème heure	...	7ème heure	...	24ème heure
7€	6€	5€		1€		1€

TARIFS COVOITURAGE

Le partage des frais s'effectue au tarif de 12ct/km, avec un minimum de 1,9 euros la course.

TARIFS RECHARGE

Offre de lancement : service offert jusqu'au 30/06/2017

TARIFS ENTREPRISES
Contactez-nous pour plus d'informations :
contact@clem.mobi ou 07 631 54 321



MOPEASY SAS 9 villa des Sablons 92 200 Neuilly sur Seine RCS 519 450 209 Nanterre
Ne pas jeter sur la voie publique

* Hors abonnement mensuel de 4€ prélevés uniquement si utilisation du service dans le mois

Foyer rural - commission Animation

Fête de la musique
samedi 18 juin



La courageuse équipe de bénévoles (souvent les mêmes) se met à la tâche joyeusement dès le vendredi soir. La météo est clémente, c'est un travail colossal, il y a sept barnums à monter, l'éclairage à mettre, les tables à dresser, l'estrade à installer, etc etc…
Samedi soir la soirée musicale peut commencer. Placé sur le thème du Mexique, le buffet préparé par le duo Pascale et Sylvie est prêt pour le service. Les joyeux commensaux attendent les différents groupes de musiciens dans une ambiance conviviale et bon enfant. A l'apéritif, l'harmonie de Levis Saint Nom débute la soirée, puis vient le groupe 667 club. Les enfants, gaiement, comme toujours, conduisent la longue farandole lumineuse avec leur lampion. Ensuite c'est le merveilleux feu d'artifice. J'ai entendu plusieurs personnes étrangères, manifester leur étonnement tant notre petit village a un spectacle pyrotechnique de qualité.
La magnifique bande son réalisée par Michel Charron rehausse la beauté du spectacle.
Enfin, au retour, arrive le tirage de la tombola et la nuit dansante se poursuit tard dans la nuit.

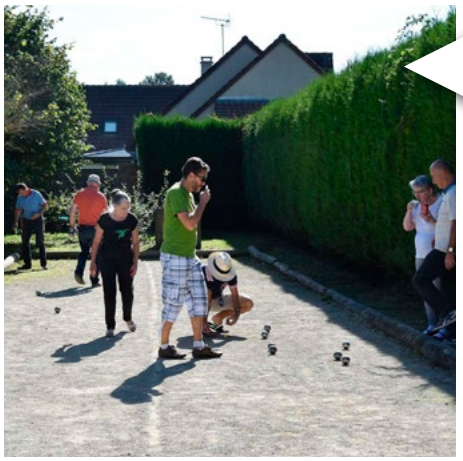

Pétanque d'automne
samedi 24 septembre

Le samedi 24 septembre, nous nous sommes réunis pour faire «une petite partie de pétanque» qui a enthousiasmé tous les participants.
Dans le cadre du Foyer rural l'association « la joyeuse pétanque ferréolienne » organisait le traditionnel tournoi d'automne. Le beau temps était de la partie et après un barbecue copieux, les parties ont pu commencer. Au terme de ce tournoi très disputé l'équipe vainqueur fut celle de Mauricette et Fifi. Rendez-vous au mois d'avril 2017 pour le prochain tournoi.

Soirée Beaujolais
vendredi 18 novembre



Convivialité, maître mot du président, et encore une fois c'était le cas pour notre quatrième soirée beaujolais. Entre les diverses cochonnailles, divers fromages, quelques douceurs, nous étions environ soixante-dix personnes et rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.
Merci à toutes et à tous pour la participation.



Chasse au trésor d'halloween
samedi 5 novembre

La météo était clémente, sans pluie. Cela a permis à de nombreux enfants de participer à cet après-midi Chasse au trésor d'halloween. À l'assaut des rues du Mesnil Sevin, les elfes, fées et autres petits monstres ont sonné aux portes pour la récolte des bonbons. Après avoir beaucoup couru les enfants ont apprécié le goûter servi à la bibliothèque, suivi d'une lecture de contes sur le thème d'Halloween. À la vue des sacs en fin d'après-midi on peut affirmer que la récolte de bonbons a été très fructueuse et merci aux Ferréoliens pour leur générosité.

Inondations

Le 31 mai 2016 la commune de St Forget était, comme toute la vallée, touchée par les inondations dues au débordement de l'Yvette.

Plusieurs maisons ou moulins ont été inondés le long du cours d'eau, ainsi qu'une habitation rue de la Mairie due au ruissellement des eaux venant du plateau. Durant cette journée, le bassin de retenue situé dans l'enceinte du parc du château de Dampierre en amont de la rue des Sources (ci-dessous à gauche) était sous haute surveillance suite au débordement de celui-ci entrainant l'inondation du moulin de Préjoly situé juste en aval. Les services du SIAHVY présents sur place durant toute la journée tenaient la commune au courant de l'évolution de la crue.
La rue des Sources (ci-dessous à droite) a dû être fermée durant toute cette journée du 31 mai. Vers 20h, l'Yvette retrouvait son lit laissant découvrir l'ampleur de la catastrophe.

Suite à cet évènement climatique, un arrêté plaçait la commune de Saint Forget en état de catastrophe naturelle.







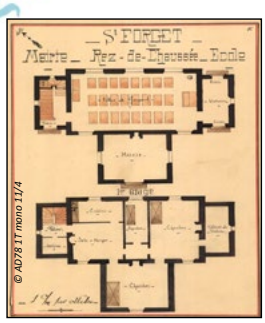

Histoire des lieux

Au début du 19e siècle, St Forget participe à la rémunération de l'instituteur de Dampierre pour la fréquentation de l'école par quelques enfants du pays. Portée par son maire M. Lenobles, la commune acquiert en 1882 un terrain situé au lieu-dit la Haute-Beauce, au pied de la colline, à quelques centaines de mètres de Dampierre. Suite à l'adjudication des travaux le 9 mars 1884, la construction est confiée à Albert Petit, architecte de Seine-et-Oise et de Versailles pour une somme de 37 750 francs. Le bâtiment est inauguré le 28 octobre 1884. Le préau est ajouté en 1888. Afin de mettre en valeur la mairie-école, un jardin clos par un muret est aménagé à l'avant de l'édifice dont l'accès se fait par une allée plantée de tilleuls. L'école accueille jusqu'à une cinquantaine d'enfants et une dizaine d'adultes le soir à partir de l'hiver 1899.

Architecture et intérieurs

L'ancienne mairie-école est bâtie en pierre de meulière et de calcaire recouverte d'un enduit rocaillé. Ce revêtement à caractère décoratif est constitué de fragments de meulière incrustés dans l'enduit. L'édifice présente une composition symétrique et ternaire autour d'un pavillon central flanqué de deux ailes. Au centre, l'ancienne salle de mairie formant avant-corps est desservie par un perron et une porte monumentale surmontée de l'inscription « MAIRIE » et du porte-drapeau. Cette proue républicaine est flanquée de deux entrées aux « CLASSES ». A l'origine, seule l'entrée de droite mène à la classe mixte, située à l'arrière de la salle de mairie. Celle de gauche est réservée à l'instituteur (« INSTITUTEUR » étant encore visible sous l'actuelle inscription peinte) et donne sur l'escalier qui dessert le logement du maître d'école situé à l'étage. L'habitation est plutôt cossue puisqu'elle comporte trois chambres, une cuisine, une salle à manger et un cabinet de toilette. Un local destiné aux archives communales se trouvait sur le palier.

Aujourd'hui, le bâtiment est resté inchangé à l'extérieur et dans la disposition des espaces intérieurs, hormis la salle de classe cloisonnée en accueil. La salle de mairie est devenue la salle du conseil, le logement de l'instituteur sert toujours d'habitation, et la cour de récréation à l'arrière est toujours là, avec son préau ouvert à charpente en bois et ses latrines !



Façade entrée mairie © PNR 2016



Préau et latrines © PNR 2016

« Monsieur Lenobles [...] avait un soin jaloux [de l'école]. Il en parlait toujours avec une certaine fierté. Il fut, en effet, un des grands promoteurs du projet et s'y donna entièrement. [...] Les enfants aiment la classe ; ils y viennent régulièrement jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Les absences ont un motif sérieux (maladie, mauvais temps...). » Emile Follet, Monographie communale, 1899

Journées du Patrimoine

Le 17 et 18 septembre 2016 se déroulaient les journées du patrimoine sur le thème **Patrimoine et Citoyenneté**

Comme chaque année, la chapelle Saint-Gilles a ouvert ses portes et reçu de très nombreux visiteurs venus admirer les fresques. Remercions l'association **Passion Patrimoine** qui a animé les visites avec ses talentueux conférenciers : Jacques Adam, Michel Charron et Claude Pigot.

Le dimanche 18 septembre après midi, avec le concours du PNR, Michel Charron, Pascal Bruneau, la commission animation présentait une reconstitution d'une classe de l'école primaire sous le préau de l'ancienne école derrière la mairie. Cette reconstitution était parfaitement en phase avec le thème des journées du patrimoine et connut un vif succès.

Pour l'occasion, un historique des lieux et architectural avait été édité par le PNR que nous vous présentons ci-contre.

Conseils municipaux

Vous trouverez ci-dessous les principales décisions des derniers conseils municipaux. Les comptes rendus sont disponibles sur le site de Saint Forget, rubrique Mairie en ligne.

Le Conseil municipal du 30 mai 2016

Délibération validant l'acquisition par la commune du garage parcelle R 365 au Mesnil- Sevin

- Après avoir entendu les informations de Monsieur le Maire concernant l'acquisition de ce garage, à savoir le propriétaire de cette parcelle cède ce bien pour la somme de 25 000€.
- le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de d'achat.

Délibération fixant le tarif de location de la vaisselle de la salle communale

- De la vaisselle étant de plus en plus demandée pour différentes manifestations, Monsieur le Maire propose d'instituer un tarif de location.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la location à 1€ par couvert (1 assiette, verre,1 fourchette, 1 couteau et 1 cuillère à café)

Délibération instaurant la redevance d'occupation du domaine public 2016 par GRDF

- Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant cette redevance : GRDF versera à la commune la somme de 223,01€ au titre de l'occupation du domaine public sur la commune.
- Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à prendre la délibération pour accepter cette somme.

Délibération demande de subvention à la PEEP du Collège de Chevreuse

- Après avoir entendu Monsieur le Maire sur cette demande, le conseil municipal décide de ne pas allouer de subvention à cette association (2 abstentions et 8 voix contre).

Délibération attribuant le marché Enfouissement Réseaux rue des Grands Prés

- Monsieur le Maire donne les résultats de l'appel d'offres concernant ce marché.
- Le marché a été attribué à la société DENHIN-QUINTENBORN, pour un montant de 100 376.32 € TTC
- Le début des travaux est prévu juillet 2016.
- Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché pour ces travaux.

Délibération sollicitant auprès du conseil départemental la subvention pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun

- Monsieur le Maire expose que le produit des amendes de police est reversé en partie aux communes - de 1000 habitants sous forme de subvention pour construire des équipements à vocations sécurité scolaire, Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la construction d'un abris bus au Mesnil- Sevin pour abriter les enfants scolarisés à Chevreuse ainsi que les usagers de la ligne La Verrière Saint-Rémy-Les Chevreuse.
- Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Questions diverses

- Arrêt bus Haute–Beauce (sens Chevreuse Dampierre) : cet arrêt de bus sur la route départementale est très dangereux, les enfants sont obligés de marcher sur la route pour rejoindre la rue de la mairie. Il faudrait étudier dans une prochaine commission travaux comment aménager un passage dans la butte (escalier) afin que les enfants prennent ce chemin sans emprunter la départementale.
- Plan communal de sauvegarde : Le plan de sauvegarde a été validé par les services de la préfecture.
- Planning d'ouverture de la mairie pendant les congés d'été : Carole PILOQUET est absente du 18 juillet au 16 août 2016, la mairie sera ouverte le lundi matin de 10h à 12h , le mercredi et le vendredi après-midi de 14h à 16h. Deux élus sont nécessaires pour chaque permanence.
- Le Ferréolien sera distribué au plus tard vendredi dans chaque boite aux lettres.
- Noël des enfants compte tenu de l'indisponibilité de certains spectacles la date retenue est modifiée, le noël des enfants aura lieu le samedi 26 novembre.
- Journées du Patrimoine la commune participera avec en plus de la chapelle la visite de la Mairie ancienne école.
- Cérémonie FNACA la cérémonie en souvenir de Joseph GIAI-CHECA décédé en Algérie aura lieu le 23 juin 2016 à 17h15 au cimetière de Saint-Forget.

La séance est levée à 21 heures 30.

Listes électorales

L'année 2017 verra plusieurs élections (présidentielles, législatives) et les Ferréoliens ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour s'inscrire sur les listes électorales. À cet effet, la mairie sera ouverte le samedi 31 décembre de 10h à 12h .

C.C.A.S.

Comme les années précédentes le CCAS (Centre Communale d'Actions Sociales) participe au frais de cantine et d'accueil périscolaire en fonction du quotient familial. Lors de la réunion du 16 septembre le CCAS a, voté par délibérations des modifications sur les montants d'aide périscolaire applicables pour la rentrée 2016 -2017.

2015/2016	
Quotient familial	Taux
<1200	75 %
1201<QF<1600	60%
1601<QF<2200	30%
QF>2200	0%

2016/2017	
Quotient familial	Taux
<1200	75 %
1201<QF<1600	50%
1601<QF<1800	25%
QF>1800	0%

Des légumes bio à proximité

Vous recherchez des légumes sains, goûteux et cultivés à proximité … ? Suivez ce projet de création d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) en légumes bio ! Une jeune maraichère habitant Saint Forget propose de produire des légumes bio en 2017 chez un maraicher bio de l'Essonne qui accepte d'accueillir son projet, en attendant de trouver un terrain dans la Vallée de Chevreuse pour créer sa propre ferme. Elle vendra sa production de légumes bio dès janvier 2017 sous forme de « parts de récolte » hebdomadaires au sein d'une AMAP à créer.
L'adhésion à l'AMAP et l'engagement pour l'achat des paniers seront annuels, avec un prix du panier de 25 € pour une moyenne de 8 kg de légumes et 14 légumes ou aromates différents. Des demi-paniers seront également possibles.

Contacter Morgane CONVERSET - Maraichère
morgane@converset.net - 06 87 57 32 26



Babysitting

Offre de Babysitting sur le Mesnil Sevin
Je m'appelle Lucile,
je suis lycéenne au Lycée de la Vallée de Chevreuse.
Je vous propose mes services pour garder votre enfant, les vendredis soirs et samedis soirs.
Portable : 06.15.71.27.46

Atelier tricot-thé



A partir du mois d'octobre 2016,
à la bibliothèque de Saint-Forget,
venez avec vos projets d'activités manuelles:

tricot, couture, crochet …

tous les premiers vendredis du mois
de 15h à 18h30
(sauf vacances scolaires).

Bibliothèque de Saint-Forget, Place du Mesnil-Sevin ,
78720 Saint-Forget - Tel : 09 67 23 69 32

Trek ferréolien

Chers Ferréoliens,

Nous nous apprêtons à réaliser une marche au long cours sur un des sentiers les plus sauvages au monde : le Te Araroa en Nouvelle Zélande (février à juin 2017) avec un film documentaire à la clé ! 3000 kilomètres à pied pour promouvoir le respect de la nature et de l'humain. Un projet tourné vers la rencontre avec des valeurs écologiques et humanitaires. Nous sommes en train de réaliser une collecte sur la plateforme Ulule.
Pour nous aider à concrétiser ce film, vous pouvez par exemple, pour 25 €, pré-commander le film. Il est aussi possible de participer à partir de 5 €. Chaque contribution vous apportera une contrepartie originale.
15 % des bénéfices de la vente du futur DVD sera versé à l'association «Colibris» de Pierre Rabhi. Le reste des bénéfices servira à assurer les frais de déplacements pour la projection du film lors de festivals de films de voyages et d'aventures et autres lieux qui voudront bien nous accueillir.

Précommander le film, c'est nous donner la chance de le réaliser.

Le projet et la collecte sont visibles ici : https://fr.ulule.com/teararoatrek/ (fin de la collecte : 5 janvier 2017). La collecte a pour but de financer les frais techniques. Tout est détaillé sur notre site internet. N'hésitez pas à en parler autour de vous, ainsi le projet pourra voir le jour plus facilement ! *Merci beaucoup !*

Afin de lever des fonds supplémentaires pour la réalisation du film, nous organisons une **foire aux livres et vente de crêpes, gaufres, gâteaux, boissons chaudes**. La manifestation aura lieu à la salle des fêtes du Mesnil-Sevin.
samedi 17 décembre de 14h à 20h, et dimanche 18 décembre de 10h à 20h
Nous vous y attendons nombreux ! Un verre de vin chaud vous sera offert !



Vous souhaitez faire un don de livres, ça nous intéresse ! Merci à tous !
Jérôme ADAM et Sylvie Caldas

Pour tout renseignement : 06 99 11 60 68 - www.teararoatrek.com

LA VÉRITÉ SUR L'AUGMENTATION de la taxe foncière

Dans un courrier daté du 25 juillet, Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, répond à Pierre Bédier, qui lui demandait les raisons de la baisse vertigineuse des dotations de l'État.

« Le gouvernement a sciemment choisi d'asphyxier les collectivités locales, au détriment de la solidarité nationale ».

Pierre Bédier,
Président du Conseil départemental



Yvelines
Le Département

La part départementale de la taxe foncière a augmenté d'environ 67% ce qui suscite, à juste titre, bien des questions.

Pour votre information vous trouverez ci-contre la lettre ouverte de M. Pierre BÉDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines.

LETTRE OUVERTE

ésident

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez récemment reçu votre avis d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties et vous avez pu constater une augmentation très importante du taux de taxation départemental.

Je tenais à vous dire à quel point je déplore cette augmentation de la fiscalité du Département et à vous expliquer les raisons qui ont contraint la majorité départementale à l'adopter.

Depuis 2014, l'État a décidé de transférer une partie de son déficit, à hauteur de 11 milliards d'euros sur les collectivités locales. Pour y parvenir, il réduit fortement la dotation globale de fonctionnement qu'il doit verser à ces collectivités en contrepartie des missions qui leur ont été transférées dans le cadre de la décentralisation.

Le département des Yvelines est, en proportion, le plus touché de France par cette baisse de dotation : **en quatre ans à peine nous perdons 125 M€ c'est à dire environ 90% de la somme que l'État nous versait jusqu'en 2013 !** Lorsque j'ai protesté contre cette confiscation brutale de nos ressources, en proportion plus importante que celle que subit Paris ou les Hauts de Seine, le gouvernement m'a répondu que les Yvelines étaient riches et que notre fiscalité départementale étant faible, nous n'avions qu'à l'augmenter !

C'est ainsi, hélas, que fonctionne notre pays : les gestionnaires prudents et modérés sont sanctionnés. Ceux qui dépensent sans se soucier des équilibres financiers et du niveau de pression fiscale sont encouragés.

Je vous en donnerai deux exemples supplémentaires :

- L'État prélève sur nos recettes une somme de 41 M€, qui en 3 ans a augmenté de 26 M€, pour les redistribuer au profit d'autres départements dont les finances sont déséquilibrées.

- L'État a cessé de compenser le coût des allocations de solidarité nationale et en particulier du revenu de solidarité active (RSA), dont la charge a augmenté de façon importante du fait de la crise économique. Dans les Yvelines, ce sont plus de 135 M€ que le contribuable départemental doit financer chaque année au titre de cette allocation et de celles versées aux adultes handicapés et aux personnes âgées. Bien entendu, l'État fixe seul les conditions d'accès à ces allocations, leurs montants et leur augmentation. Mais c'est de façon croissante, année après année, le département, c'est-à-dire vous, qui en supportez le coût.

C'est donc, en cumulant l'effet de ces mesures, une perte de recettes proche de 200 M€ que le département des Yvelines a dû absorber. Cela se révèle d'autant plus difficile que notre collectivité est déjà celle qui, dans toute la France, a le niveau de dépenses par habitant le plus faible !

Faire des économies est à l'évidence plus facile quand vous dépensez beaucoup que lorsque vous dépensez peu et qu'il n'y a pas de « gras » dans votre budget. C'est vrai d'une famille, d'une entreprise; ça l'est aussi pour une collectivité publique.

LE DÉPARTEMENT LE PLUS TOUCHÉ DE FRANCE

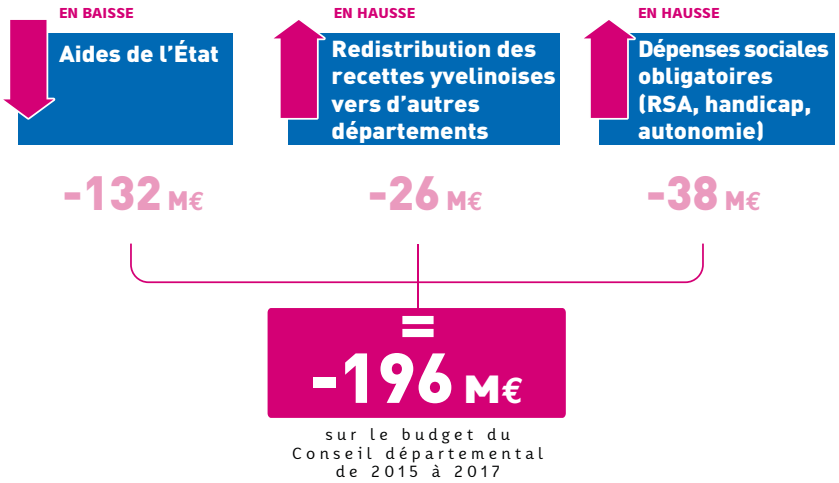



Pour simplifier, notre budget de fonctionnement annuel est de l'ordre de 1 000 M€. Environ 550 M€ correspondent au coût des dépenses et allocations de solidarité sur lesquelles nous n'avons que peu d'influence. Un peu moins de 200 M€ concernent la rémunération de nos personnels qui, pour l'essentiel, sont les agents publics qui font fonctionner nos services sociaux, assurent l'entretien des routes et la logistique des collèges. **Cette masse salariale est elle aussi la plus faible de tous les départements de France.**

Vous le voyez, l'absorption, sans recette nouvelle, des pertes de recettes que nous inflige l'État aurait supposé de supprimer la quasi-totalité des autres dépenses départementales ! Plus encore, elle aurait imposé de cesser nos investissements faute d'être capable d'apporter la part d'autofinancement qui est nécessaire pour pouvoir les financer sans entraîner notre collectivité dans une spirale d'endettement insoutenable.

Or ces investissements, qui concernent pour l'essentiel nos collèges, les infrastructures de transport et les routes, le logement et la construction des réseaux Internet à très haut débit, sont nécessaires d'abord pour vous et vos familles mais aussi pour soutenir notre économie dans une période de crise profonde et pour aider les communes et les intercommunalités à financer leurs projets de proximité.

Pour me résumer :

- Le surcroît d'imposition que je vous demande de consentir n'a pas pour objet d'augmenter les dépenses de notre collectivité mais de **remplacer partiellement les recettes que l'État nous confisque** arbitrairement.
- **Ces recettes seront utilisées pour la plus grande partie afin de financer des investissements** nécessaires à la qualité de votre vie et des services publics et à l'attractivité de notre territoire et pour une faible part à **des mesures nouvelles profitant directement aux ménages yvelinois**.
- **Je m'engage** et cet engagement pourra être vérifié année après année, **à poursuivre la diminution engagée depuis 2014 de nos dépenses de fonctionnement.**
- Enfin, je déploierai tous les efforts pour qu'une fois ce choc brutal sur nos finances absorbé, nous puissions **réduire notre fiscalité avant la fin du mandat** de l'assemblée départementale en 2020.

Voilà les éléments d'explication qu'il me semblait nécessaire de vous fournir. Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient en savoir plus ou vérifier l'authenticité de mon argumentation, le Département met à leur disposition un site internet dédié sur lequel davantage d'informations seront disponibles.

En vous réitérant mes regrets, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de ma meilleure considération et de ma sincère reconnaissance.

Pierre Bédier,
Président du Conseil départemental

La taxe foncière, c'est quoi ?

La taxe foncière est un impôt local dû tous les ans par le propriétaire d'un bien immobilier.

Il est composé majoritairement d'une part communale et d'une part départementale. **C'est la part départementale qui augmente.**

La taxe foncière aide au financement d'une partie des budgets des collectivités locales.

« Désormais nos recettes servent davantage à financer les départements français les moins bien gérés que les services aux Yvelinois ».

Pierre Bédier,
Président du Conseil départemental

Le petit moulin des Vaux de Cernay.

Le petit Moulin constitue la clé de voûte de l'ensemble du site des Vaux de Cernay.

Son ouverture au public, la proposition d'activités nouvelles, permettront le redéploiement des visiteurs sur ce lieu touristique très apprécié en Vallée de Chevreuse.


Inauguration le 8 octobre

En tant que musée de site, le Petit Moulin a ouvert portes au public en juillet 2016. Il propose une muséographie sur les thèmes du chaos gréseux à l'origine du paysage exceptionnel des Vaux, de la vie rurale au temps des moulins et de la colonie des peintres paysagistes de la fin du XIXe siècle (formation, usage et représentation du paysage des Vaux de Cernay).



MUSÉE RAYMOND DEVOS

La Maison Raymond Devos

Ouverture en novembre 2016

La maison de Raymond Devos, à Saint Rémy lès Chevreuse, désormais transformée en musée, a ouvert ses portes en novembre 2016.

La maison-musée est ouverte au public du mercredi au dimanche, de 14 à 18 heures l'hiver et de 14 à 19 heures à partir du mois d'Avril. Il est possible de réserver en ligne à partir du site et d'avoir une visite guidée, en groupe.
Plus d'infos sur http://raymond-devos.org/le-musee/

En partenariat avec le foyer rural de Saint Forget, nous vous proposons de venir retrouver l'univers de cet artiste de variétés hors normes.
Contact : philippe wansard@wanadoo.fr

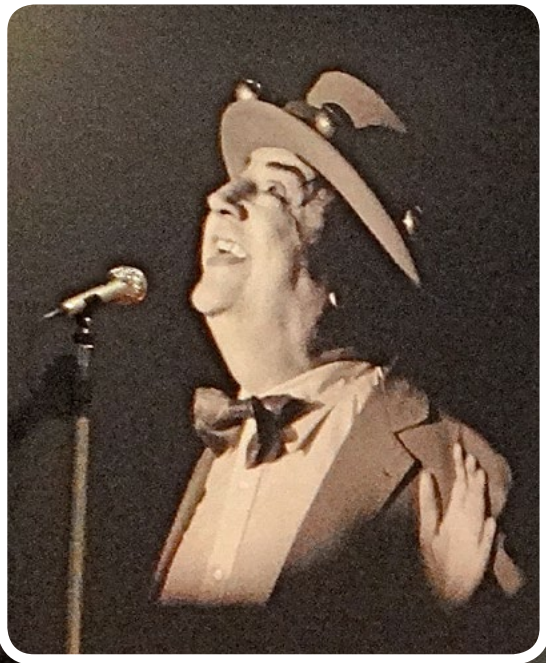



La maison-musée de la Fondation Raymond Devos a obtenu le label Maison des Illustres



Arc en ciel

Après la pluie… le soleil… et un magnifique arc en ciel.
Guillaume Lebrasseur photographe, a réussi cette magnifique photo d'un arc en ciel au-dessus de la rue Saint Laurent au Mesnil Sevin.

Photo Guillaume Lebrasseur

Voeux du Maire

dimanche
8 janvier 2017

Les vœux du maire se dérouleront le dimanche 8 janvier 2017 à 11h salle communale du Mesnil Sevin.

État civil

Naissances

Bienvenue à :

Mahé BLONDÉ le 27 juin 2016
Yann MASCARELL le 21 septembre 2016
Néa BRUNEAU JURALINA le 25 octobre 2016
Rafael PORTUGAL RODRIGUES le 7 novembre 2016



Collecte des déchets 2017

infos du SIEED

Encombrants :
23 février et 5 septembre

Déchets verts :
du lundi 3 avril
au lundi 18 décembre inclus

Conception graphique : www.effet-immediat.com